

FATTB : PV Réunion CEP du 12 octobre 2016

Présents : CEP : Chantal Vandenwijngaert, Geneviève de Moyter et Daniel Kok
Chargés de Missions : Myriam Kuypers et Jean-Pierre Dehoux

- 1) **Le bilan financier** 2015-2016 se termine en boni et a été envoyé aux vérificateurs aux comptes.
- 2) **Le budget** 2016-2017 a été approuvé moyennant quelques modifications.
- 3) Même si l'effectif du CEP est restreint, la présence de ses membres aux différentes manifestations devrait être plus soutenue pour mieux représenter la FATTB et répondre aux éventuelles questions des dirigeants et joueur /euses.
- 4) Le CEP s'occupe de son mieux du développement de la Fédération mais compterait vivement sur l'appui de **quelques volontaires**. Plusieurs appels et suggestions sont restés sans réponse.
- 5) Le CEP décide d'organiser une **AG-réunion de mi-saison le jeudi 8 décembre à 19h30**. Les dirigeants et capitaines sont invités. Au programme :
 - ⇒ Questions et réponses, débat à bâton rompu.
 - ⇒ Détermination de l'équipe qui acceptera de monter en Fédérale.
 - ⇒ Points de règlements-interpellations à soumettre à l'AG Fédérale.
- 6) Un **nouveau site** internet de la FATTB est en préparation suite à une proposition d'un « professionnel » du club de l'Elan. Jean-Pierre s'occupera en parallèle du site actuel.
- 7) Suite à la demande d'un club, le CEP accepte de solliciter l'informaticien pour créer l'accès à tous mais en consultation uniquement, des feuilles de matchs de toutes les équipes.

Lors des réinscriptions, le CEP a constaté un "bug". L'informaticien a résolu le problème.
- 8) Le **LIFT** en préparation sera vérifié par le CEP avant diffusion.

Myriam demandera aux clubs leurs affiches de Tournois et Critériums et s'occupera du rappel aux clubs.
- 9) Le **Tirage de la Coupe** s'effectuera au Tournoi de Sans-Souci.
- 10) Malgré la suppression de la série E open aux Tournois Fédéraux, le Hainaut l'a maintenue et organise les tournois avec des pools... Chaque Province peut donc mettre SON horaire et ses séries comme il l'entend.
- 11) Le programme tournoi avec des pools est en préparation et un test devrait être organisé lors du tournoi de Sans-Souci, mais le samedi uniquement.
- 12) **Carnet Calendrier** -annuaire : la liste des erreurs concernant la FATTB et au niveau fédéral, relevée dans le carnet calendrier, sera transmise par Chantal à Olivier Deresteau.
- 13) **Inter-Jeunes Fédéral** à Durbuy du 09/04/2017 : Le Brabant n'a pas de pré-minimes.

Sélection : les 6 premiers du Championnat Brabant Individuel mais avec priorité sur le Classement Général Critériums (car il n'y a plus que 3 critériums).
- 14) **Tournoi d'Alençon** du 26, 27 et 28 mai 2017 : Critères de sélection : les anciens critères seront repris et le CEP avisera en temps voulu si pas suffisamment de candidats.
 - Voir si Jean-Pierre Levêque accepterait encore de les accompagner.
 - Une présélection sera établie au mois de mars 2017 et l'accord des présélectionnés sera sollicité.
- 15) Avant de **quitter l'AFSTB**, l'ancien règlement devrait être mis à jour car il reste encore 6 mois : modifications du mois d'août 2015 et de l'AG de Février 2016 + modifications CEF. A demander au **Sec.Féd.**
- 16) Horaire du **Tournoi Fédéral du Brabant** et **horaire de tous les prochains Tournois** du Brabant :

Le même que la saison passée mais **début à 9h30** et série **Vétérans et Aînées à 14h30**.
- 17) **Divers** :
 - ⇒ En Tournois, le CEP déplore que certains joueurs abandonnent une série au niveau des demi-finales et/ou des finales. Pas sportif ni sympa pour les adversaires.
 - ⇒ Un club s'étonne que des **amendes** sur les feuilles de match sont comptées à l'**équipe visiteuse**. Depuis de nombreuses saisons, les renseignements erronés concernant l'équipe visiteuse font l'objet d'amendes octroyées à cette équipe. Le CEP estime normal que ces renseignements (n° matricule, nom et indice) soient mieux connus de ces joueurs.

De plus, la signature des capitaines entérine l'exactitude des renseignements et du résultat du match.
 - ⇒ **DESINSCRIPTIONS** :Si un joueur ne donne plus signe de vie alors qu'il a été inscrit ou réinscrit pour la nouvelle saison, le CEP peut le **désinscrire** afin que le club ne doive pas payer de cotisation, mais il faut que cela **soit communiqué par le club au CEP AVANT le 30 septembre de la saison en cours**. Après cette date, on ne sait plus rien faire car la liste des affiliés est envoyée au fédéral qui facture l'ensemble.

Pour le CEP,
Le rédacteur, Daniel Kok